



ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES AU NIGER

2. Proposition d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes au Niger (SNRRC)

**Prof BALLA Abdourahamane,
Consultant**

Avril 2013

Sommaire

Liste des sigles et abréviations	ii
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
2. DESCRIPTION DE LA STRATEGIE.....	2
3. FONDEMENTS	2
4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	4
4.1. Objectif stratégique	4
4.2. Objectifs spécifiques.....	4
5. AXES STRATEGIQUES	5
5.1. Axe stratégique 1 : Faire de la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) une priorité nationale et locale avec un cadre institutionnel solide	5
5.2. Axe stratégique 2 : Identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d’alerte précoce	6
5.3. Axe stratégique 3 : Instaurer une culture de sécurité et de compréhension de la RRC	9
5.4. Axe stratégique 4 : Réduire les facteurs sous-jacents	9
5.5. Axe stratégique 5 : Renforcer la préparation aux catastrophe en vue d’une intervention efficace à tous les niveaux	11
6. CADRE LOGIQUE	12
7. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	27
7.1. Mise en œuvre de la stratégie	Erreur ! Signet non défini.
7.2. Financement de la stratégie.....	Erreur ! Signet non défini.
7.3. Mécanismes de financement.....	Erreur ! Signet non défini.
7.4. Dispositif institutionnel de mise en œuvre	Erreur ! Signet non défini.9
7.5. Cadre juridique et réglementaire	Erreur ! Signet non défini.1
7.6. Dispositif de suivi-évaluation.....	Erreur ! Signet non défini.2
7.7. Stratégie de communication.....	Erreur ! Signet non défini.2
7.8. Processus de mise à jour.....	Erreur ! Signet non défini.2
8. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	33

Liste des sigles et abréviations

ABN : Autorité du Bassin du fleuve Niger

ACMAD : Centre africain des applications de la météorologie au développement

ACP : Afrique, Pacifique et Caraïbes

ACP-UE : Afrique, Pacifique et Caraïbes – Union Européenne

AIEA : Agence Internationale de l’Energie Atomique

BAD : Banque Africaine de Développement

C R N : Croix-Rouge Nigérienne

CAH : Cadre d’Action de Hyogo

CCH : Cellule de Coordination Humanitaire

CEDEAO : Commission Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest

CICR : Comité International de Croissant Rouge

CILSS : Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel

CNEDD : Conseil National de l’Environnement pour un Développement Durable

CNSA : Conseil National de Sécurité Alimentaire

COGES : Comité de gestion

CRA : Centre Régional AGRHYMET

CRED : Centre de recherche sur l’épidémiologie des catastrophes

DGPC : Direction Générale de la Protection Civile

DGPV : Direction Générale de la Protection Végétaux

DGRE : Direction Générale des Ressources en eau

DMN : Direction de la météorologie nationale

DNPGCCA : Dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires

DPC : Direction de la Prévention des Catastrophes

EDS : Enquête Démographique et de Santé

ENBC : Enquête nationale budget consommation

EPA : Etablissement public à caractère administratif

EPE : Etablissement public de l’Etat

FAO: Food and Agriculture Organization

FED : Fonds Européen de Développement

FEWS-NET: Famine Early Warning Systems Network

FNS : Fonds national de solidarité

FSS : Fonds spécial de secours

GIEC : Groupe intergouvernemental d’experts sur l’évolution du climat

GNSP : Groupement National des Sapeurs Pompiers

GTP : Groupe de Travail Pluridisciplinaire
I3N : Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens
IEC : Information – Education - Communication
IMC : Indice de Masse Corporelle
INS : Institut National de la Statistique
ISDR : Stratégie Internationale des Nations-Unies de Réduction des Catastrophes
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCHA: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OGM : Organisme Génétiquement Modifié
OIE : Organisation Mondiale de la Santé Animale
OMM : Organisation Météorologique Mondiale
ONB : Observatoire national de biosécurité
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OPA : Organisations professionnelles agricoles
ORSEC : Organisation des Secours ou encore Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
OSC : Organisation de la société Civile
PAA : Programme d'Adaptation en Afrique
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PANA : Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
PANA : Programme d'Action Nationale pour l'Adaptation au changement climatique
PDC : Plan de Développement Communautaire
PDES : Programme de Développement Economique et Social du Niger
PFNRRC : Plate Forme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes
PGIRE : Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
PIB : Produit intérieur brut
PNAS : Politique nationale d'action sociale
PNCMR : Plan national de contingence multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes
PNGSA : Programme National Global de Sécurité Alimentaire
PNN : Politique Nationale de Nutrition
PNS : Programme National de Santé
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE : Programme des Nations-Unies pour l'environnement
PPRC : Programme Pilote pour la Résilience Climatique
PPS : Programme de petites subventions (Fonds Mondial pour l'Environnement)
PRC/PGC : Programme de Renforcement des Capacités pour la Prévention et Gestion des Catastrophes
PREGEC : Prévention et de gestion des crises alimentaires au Sahel
PRESAO : Prévision saisonnière pluviométrique en Afrique de l'Ouest

PTF : Partenaires Techniques et Financiers
PTMR Programme des Transports en Milieu Rural
PUH Permis urbain d'habiter
RRC : Réduction des Risques de Catastrophes
CC/SAP/PC : Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce et Prévention des catastrophes
SDR : Stratégie de Développement Rural
SDRP : Stratégie de Développement Accéléré de Réduction de la Pauvreté
SI : Stock d'Intervention
SICIAV : Système d'Information et de Cartographie sur l'Insécurité Alimentaire et la Vulnérabilité
SIM : Système d'Information sur les Marchés céréaliers
SMIAR : Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide sur l'alimentation et l'agriculture
SMIG : Salaire minimum interprofessionnel garanti
SNS : Stock National de Sécurité
SNU : Système des Nations Unies
SOSA : Stratégie Opérationnelle pour la Sécurité alimentaire
SP : Secrétariat Permanent
SPS : Mesures sanitaires et Phytosanitaires
SRP : Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TBS : Taux brut de scolarisation
TIC : Technologies de l'information et de la communication
UAT : Unités d'Appui Technique
UE : Union Européenne
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UIT : Union Internationale des Télécommunications
UNDAF: United Nations Development Action Framework
VIH/SIDA : Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La sous région Ouest africaine est confrontée à plusieurs types de risques naturels, notamment l'inondation, la sécheresse, l'érosion côtière, la désertification, etc. Ces risques se trouvent renforcés par le phénomène de changement climatique.

Les risques naturels sont souvent partagés par plusieurs pays de la sous région et peuvent être frontaliers. Cependant compte tenue des disparités géographiques et des différences de degré de vulnérabilité, les catastrophes naturelles ont des impacts plus ou moins importants en fonction des pays. Il convient de traiter les risques naturels parallèlement aux niveaux national et régional.

Au Niger, la fréquence des catastrophes déclenchées par les aléas naturels, le nombre de personnes touchées et les pertes économiques vont en augmentant ces dernières années. Les aléas hydro météorologiques (sécheresse, inondations, vents violents), des érosions sous diverses formes et les feux de brousse sont prédominants. Il faut souligner que lors de ces épisodes de sécheresses, le Gouvernement s'est mobilisé pour apporter des secours d'urgence aux populations victimes, appuyés par les aides des partenaires en développement multilatéraux, bilatéraux et des organisations non gouvernementales tant nationales qu'internationales.

Ainsi, les situations d'urgence causées par les sécheresses et les inondations ont considérablement suscité l'éveil de la conscience nationale sur la nécessité de doter le pays d'une Stratégie Nationale de Prévention des Risques et Catastrophes.

Malgré cette mobilisation, les leçons apprises et les expériences de la gestion de ces aléas climatiques ayant causé d'importantes pertes en vies humaines et matériels, ont montré la faible capacité du pays à y faire face et prouvé que les actions collectives, concertées et bien coordonnées de tous les acteurs concernés sont nécessaires. Pour ce faire, dans une perspective de prévention et de gestion efficace des risques de catastrophes à court, moyen et long termes, le Niger doit se doter d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, définissant les grandes composantes et les axes d'actions arrimées au Programme de Développement Economique et Social du Niger (PDES 2012-2015).

C'est dans cette optique d'amélioration du niveau de sécurité des populations de l'Afrique de l'Ouest face aux catastrophes naturelles, que l'UEMOA et la CEDEAO ont reçu dans le cadre de la facilité ACP-UE pour la gestion des catastrophes, une subvention pour la mise en œuvre d'un projet régional dénommé « Facilité ACP/UE pour la Gestion des Catastrophes Naturelles en Afrique de l'Ouest ».

Ce projet concerne la prévention des risques naturels au niveau national et devra apporter une valeur ajoutée au niveau sous-régional. L'exécution du projet relève de la Commission de l'UEMOA. Sa mise en œuvre est envisagée sous la forme de Devis-Programmes. La présente étude initiée à travers le premier devis programme tente d'apporter un appui au Niger pour l'élaboration de sa stratégie nationale de réduction de risques et de catastrophes (SNRRC).

2. DESCRIPTION DE LA STRATEGIE

Ce second tome traite de la stratégie proprement dite. La présente stratégie de réduction des risques de catastrophes s'articule autour des points suivants :

- Les fondements,
- Les orientations stratégiques,
- Les axes stratégiques,
- Le cadre logique,
- Les modalités d'opérationnalisation.

3. FONDEMENTS

A partir de l'histoire, de l'analyse des risques de catastrophes au Niger et aussi du cadre de Hyogo, on préconise cinq (5) domaines d'intervention stratégiques sur lesquels le Gouvernement devra mettre l'accent. Il s'agit des domaines ci-après :

- ◆ Faire de la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) une priorité nationale et locale avec un cadre institutionnel solide,
- ◆ Identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce,
- ◆ Instaurer une culture de sécurité et de compréhension de la RRC,
- ◆ Réduire les facteurs de risques sous-jacents,
- ◆ Renforcer la préparation aux catastrophes en vue d'une intervention efficace à tous les niveaux.

Ces domaines stratégiques serviront à construire la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes. Celle-ci s'appuiera sur les stratégies déjà élaborées. En effet, toutes les actions doivent être mises en œuvre dans un cadre de cohérence globale, défini conformément au Programme de Développement Economique et Social du Niger (PDES 2012-2015).

L'Initiative 3N est bâtie sur les acquis de la Stratégie de Développement Rural et s'inscrit dans le processus de mise en œuvre du Plan de Développement Détaillé pour l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) ainsi que la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU). L'I3N contribuera à accélérer l'atteinte des Objectifs du millénaire, notamment l'OMD1 et l'OMD7 par le Niger.

Elle comporte un ensemble de programmes et sous programmes répartis sur 5 axes stratégiques d'intervention :

- Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques,
- Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires,
- Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes,
- Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens,
- Animation et coordination de l'IN, qui se veut un cadre mobilisateur et fédérateur.

La Politique Nationale de Nutrition (PNN) est également en cohérence avec cette stratégie qui permettra de conforter les orientations de toutes les autres politiques et stratégies sectorielles, qui favorisent le développement agricole durable et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Par rapport aux changements climatiques, de nombreux programmes nationaux visent à renforcer les capacités nationales et à intégrer les changements climatiques et/ou risques climatiques dans (i) la planification au développement (par ex., Programme Stratégique pour la Résilience Climatique (PSRC), le Programme d'Adaptation en Afrique (PAA), (ii) la gestion durable des ressources naturelles (par ex., le Programme d'Adaptation à Base Communautaire), (iii) la problématique de l'insécurité alimentaire (par ex., l'Initiative « 3N », « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »), et (iv) la prévention et la gestion des conflits sociopolitiques et des catastrophes (par ex., Programme de Renforcement des Capacités pour la Prévention et la Gestion des Crises (PRC/PGC).

Cependant, ces programmes nationaux sont trop récents ou pas encore mis en œuvre pour tirer des conclusions sur leur bonne mise en œuvre et sur le degré de synergies entre les projets qui en découlent.

La présente stratégie nationale de réduction des risques des catastrophes s'appuie aussi sur l'Initiative « 3N » pour aider le Niger à faire face aux multiples risques de catastrophes qui entravent son développement.

Elle tient compte des cinq priorités du Cadre d'action de Hyogo¹ qui, en rappel, sont les suivantes :

1. Assurer que la réduction des risques liés aux catastrophes est une priorité nationale et locale avec un cadre institutionnel solide;
2. Identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce ;
3. Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de sûreté et avec une capacité de récupération à tous les niveaux ;
4. Réduire les facteurs de risques sous jacents;
5. Renforcer la préparation face aux catastrophes pour une réponse efficace à tous les niveaux.

Enfin, elle intègre les dimensions suivantes de la réduction des risques de catastrophes :

¹ Cadre d'Action de Hyogo (CAH) pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes

- Prévention/préparation ;
- Réponse d'urgence ;
- Réhabilitation/relèvement ;
- Coordination, mobilisation des ressources et développement du partenariat.

La stratégie comporte des orientations, des objectifs et des axes stratégiques.

4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Comme toute stratégie, les orientations de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe découlent d'une vision partagée et d'un processus de planification axée sur les résultats, c'est-à-dire d'une projection dans l'avenir, des changements souhaités et des étapes intermédiaires à franchir avant d'y arriver. L'ambition de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe est que le Niger puisse réduire de façon significative sa vulnérabilité structurelle aux catastrophes pour entrer véritablement dans le processus du développement durable.

4.1. Objectif stratégique

L'objectif global de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe est de : *« contribuer à mettre durablement les populations Nigériennes à l'abri des catastrophes et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ».*

4.2. Objectifs spécifiques

La stratégie nationale réduction des risques de catastrophes sera dotée d'un plan d'action conçu pour une durée de cinq (5) ans, avec une prise d'effet à partir de 2014. Ce cadrage temporel est fait pour tenir compte des délais nécessaires à l'adoption de la présente stratégie et de sa loi d'orientation ainsi qu'à la mobilisation des ressources financières.

Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- Doter le Niger d'institutions fortes en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes et plus précisément pour la prise en charge efficace des questions de :
 - o Prévention/préparation ;
 - o Réponse d'urgence ;
 - o Réhabilitation/relèvement ;
 - o Coordination, mobilisation des ressources et développement de partenariat.

- Doter le Niger d'outils pertinents de réduction des risques de catastrophes ;
- Réduire la vulnérabilité globale du pays et des communautés aux catastrophes.

5. AXES STRATEGIQUES

5.1. Axe stratégique 1 : Faire de la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) une priorité nationale et locale avec un cadre institutionnel solide

Le Niger dispose de plusieurs outils de prévention et de gestion des risques de catastrophes (Plan national de contingence multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes, Plan ORSEC...) et des dispositifs institutionnels, (CC/SAP/PC, CCA/GC, DGPC, PGRA). L'opérationnalisation de ces outils implique plusieurs structures publiques, parapubliques et privées. Cela nécessite un cadre institutionnel harmonisé pour leur bonne coordination.

Cet axe comporte quatre priorités :

5.1.1. Renforcement du cadre institutionnel et légal aux niveaux national, régional, départemental et communal

A l'heure actuelle, l'absence d'une loi d'orientation rend difficile la prise en charge correcte des catastrophes: conditions et procédures de déclaration d'état de catastrophe ou de crise, indemnisation des victimes, interdiction d'occupation de certaines zones à risques, etc. Cette loi doit surtout déterminer les différents acteurs de la prévention et la gestion des risques de catastrophes et clarifier leurs rôles et responsabilités respectives. L'élaboration d'une telle loi prévue dans la présente étude permettra de combler une telle lacune.

Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Elaborer une loi d'orientation sur la réduction des risques de catastrophes
- Faire adopter la loi par l'Assemblée nationale
- Diffuser la loi une fois adoptée.

5.1.2. Intégration la RRC dans toutes les politiques et programmes de développement (PDES, I3N, PNS, PPS, CNEDD, UNDAF, PDC, etc.)

L'objectif de cette politique est d'intégrer la réduction des risques de catastrophes comme composante transversale dans toutes les politiques et plan de développement initié au Niger. Dans cet ordre d'idées, les actions suivantes sont proposées :

- Revoir les politiques et plans de développement pour intégrer la RRC ;

- Faire le plaidoyer et la sensibilisation auprès des autorités pour l'intégration de la RRC.

5.1.3. Renforcement de la participation locale et de la société civile, y compris le secteur privé à la RRC

Le Niger, avec l'avènement de la démocratie a accordé une attention toute particulière à la décentralisation. Ainsi par la Loi 2002-47 furent créées les communes et les élections municipales de juillet 2004 ont parachevé le processus. L'élaboration du plan communal qui intègre aussi les aspects de réduction de risques de catastrophes permettra de renforcer l'assise institutionnelle au niveau des collectivités territoriales.

Une action importante est préconisée : il s'agit de la sensibilisation et du renforcement des collectivités territoriales, des communautés et du secteur privé.

5.1.4. Allocation de financements spécifiques pour la RRC

Le DNPGCCA dispose d'un fonds d'urgences utilisé pour les actions d'atténuation des crises (banques cérésières, vente à prix modéré, travaux à haute intensité de main d'œuvre, aliments bétail, semences d'urgence ; distributions gratuites, gestion du fléau acridien), qui constituent le premier palier d'intervention en cas de crise alimentaire et/ou nutritionnelle localisée et qui doivent servir de relais aux opérations de développement.

L'idée est d'allouer des ressources financières supplémentaires à ce Fonds d'Urgences pour la prise en charge des activités de RRC.

Les actions suivantes sont proposées : Revoir les attributions du Fonds d'Urgences pour y intégrer la composante RRC en :

- allouant 5% du budget national et 3% du budget des collectivités territoriales pour financer les activités de RRC ;
- faisant un plaidoyer auprès des PTF et du secteur privé pour la levée de fonds.

5.2. Axe stratégique 2: Identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce

Afin de réduire les risques de catastrophes et promouvoir une culture de la résilience, il faut au préalable connaître les aléas et les vulnérabilités physiques, sociales, économiques et environnementales face aux catastrophes auxquelles le pays est confronté, ainsi que l'évolution de ces aléas et vulnérabilités à court et à long termes. Il faut ensuite prendre, en connaissance de cause, les mesures qui s'imposent.

Pour cet axe 2, quatre priorités sont retenues :

5.2.1. Le renforcement des capacités des structures opérationnelles de prévention et réduction des catastrophes afin d'identifier et d'évaluer les risques

Le DNPGCCA, la DGPC, le GNSP, la DMN, le CNLA principalement, et d'autres structures impliquées dans la réduction des risques de catastrophes ont réellement besoin d'un renforcement de leurs capacités pour être plus opérationnelles. Pour cela un programme de renforcement des capacités des structures opérationnelles du Dispositif est développé et mis en œuvre.

Comme action à retenir : Il faut doter les structures opérationnelles de moyens humains, logistiques et financiers à la hauteur des attributions qui leur sont assignées.

5.2.2. Le renforcement du système d'information existant sur les risques et catastrophes pour évaluer et cartographier les risques aux niveaux national et communautaire

Il s'agit du volet permettant d'améliorer la connaissance des risques et catastrophes en renforçant les systèmes d'alertes précoces existants, afin de parvenir à un système d'alerte renforcé et efficient et à des risques de catastrophes mieux connus et documentés.

Ainsi, les actions suivantes sont indispensables :

- Renforcer le système de suivi au sein de la CC/SAP/PC sur les catastrophes et crises humanitaires ;
- Créer une base de données au sein de la CC/SAP/PC sur les catastrophes.

5.2.3. Développer un mécanisme de communication et de dissémination des informations relatives à la RRC et à l'alerte précoce

Le rôle et l'importance d'un système d'information dans la prévention des catastrophes ne sont plus à démontrer. La prévention commence par une bonne connaissance et compréhension de l'ampleur et des impacts des aléas, de la vulnérabilité des populations afin d'envisager des stratégies d'adaptation et d'atténuation ou d'intervention d'urgence. La mise en place d'une cellule de veille stratégique s'avère indispensable. C'est en cela que le système d'alerte précoce existant doit s'assurer de l'identification des risques à travers l'élaboration d'une cartographie des risques et des vulnérabilités. Par ailleurs, avant, pendant et après la survenance de catastrophes, la communication à l'intérieur comme à l'extérieur du pays joue un rôle décisif. Vu la nature transfrontalière des catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les inondations et les invasions acridiennes, il est nécessaire de développer une coopération régionale très étroite avec les pays voisins.

L'objet est de disséminer les informations relatives aux risques aux niveaux national, régional, communautaire et transfrontalier.

Pour ce faire, les actions suivantes sont proposées :

- Harmoniser les outils existants permettant de collecter, d'analyser et de disséminer les informations sur l'alerte précoce
- Appuyer, encadrer et impliquer les communautés dans la collecte et la transmission des informations y compris les connaissances locales

5.2.4. Renforcer la coopération politique et technique en matière de notification d'urgence et d'échanges d'informations

La réduction des risques de catastrophes est une question couramment débattue dans les foras internationaux. Un certain nombre d'organisations d'intégration politique et économique ou de coopération technique en ont fait une de leurs priorités : UNISDR, Union Africaine, CEDEAO, CILSS, UEMOA, etc.

La notification d'urgence fait obligation à un Etat ayant une catastrophe d'origine humaine ou naturelle sur son territoire, d'informer le plus rapidement possible, tous les Etats susceptibles d'être affectés par cette dernière (notamment les Etats voisins). Elle doit permettre aux autres Etats susceptibles d'être affectés par une catastrophe de prendre les mesures nécessaires pour s'en protéger.

Les informations faisant l'objet de notification d'urgence doivent porter sur la nature et les caractéristiques de la catastrophe, le rythme de progression des effets négatifs vers les territoires étrangers, les mesures prises ou envisagées par l'Etat d'origine de la catastrophe pour se protéger ainsi que toutes autres informations utiles.

La notification d'urgence est de nos jours une obligation coutumière en ce qu'elle s'impose aux Etats indépendamment de l'existence d'un cadre conventionnel.

Les actions à mettre en œuvre pour cette priorité sont les suivantes :

- ✓ Participation effective du pays aux réunions et fora internationaux sur la RRC ;
- ✓ Organiser un atelier sous régional sur la prévention et la gestion des catastrophes avec les pays frontaliers au Niger ;
- ✓ Conclure des protocoles d'accord de coopération avec les pays voisins ou faire prendre en compte la prévention et la gestion des catastrophes dans les protocoles existants ;
- ✓ Etablir des protocoles de collaboration, d'échanges d'information et de renforcement de capacités avec les institutions et organisations concernées dans les pays frontaliers.

5.3. Axe stratégique 3 : Instaurer une culture de sécurité et de compréhension de la RRC

Les catastrophes peuvent être en grande partie atténuées si les individus sont bien informés et incités à adopter une culture de la prévention et de la résilience, ce qui requiert de recueillir, regrouper et diffuser les connaissances et les informations pertinentes sur les risques, les vulnérabilités et les capacités.

Pour cet axe deux priorités sont considérées.

5.3.1. Développer un programme basé sur les connaissances locales pour sensibiliser les communautés sur la RRC

Pour ce faire un programme de sensibilisation effectif sur la RRC est à développer. Ce programme apportera comme résultats :

- La connaissance, l'innovation et l'éducation sont appliquées pour développer une culture de sécurité et la résilience
- Les communautés adoptent progressivement une attitude avisée et responsable vis-à-vis des risques de catastrophes
- Les communautés ont une meilleure compréhension et une conscience de la sécurité et de la résilience aux catastrophes et crises humanitaires

Les actions clés à mettre en œuvre sont :

- Valoriser et utiliser les connaissances locales, intégrer la RRC dans les programmes scolaires
- Elaborer et mettre en œuvre un programme d'information-éducation-communication (IEC) sur la RRC;
- Elaborer et mettre en œuvre un projet d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour une meilleure prévention et réduction des risques de catastrophes et crises humanitaires ;
- Collaborer avec les media pour mener des activités de sensibilisation sur la RRC.
- Sensibiliser les chefs traditionnels et religieux, les associations de femmes et de jeunes, et les organisations communautaires aux activités de RRC.

5.3.2. Développer ou utiliser des modules de formations en RRC pour les secteurs éducatifs clés

Ces modules seront basés sur les priorités identifiées au niveau national, régional, départemental et communal. Les résultats attendus sont les suivants :

- Tous les programmes et manuels scolaires (primaire, secondaire, universitaires) intègrent la RRC et
- les enseignants sont formés sur cette thématique aux niveaux national, régional, départemental et communal

Les activités à mettre en place seront de deux ordres :

- ✓ L'intégration de la RRC dans les programmes et manuels scolaires ;
- ✓ Former les enseignants en RRC pour l'intégration de cette thématique dans leurs activités et programmes scolaires.

5.4. Axe stratégique 4 : Réduire les facteurs de risques sous-jacents

Les risques de catastrophe liés à l'évolution des conditions sociales, économiques et environnementales et à l'évolution de l'occupation des sols, et l'impact des aléas liés à des phénomènes géologiques, météorologiques, hydrologiques, à la variabilité et aux changements climatiques, sont pris en compte dans les plans et programmes de développement sectoriel ainsi qu'après les catastrophes.

Au Niger, la pauvreté de la population est la cause majeure de la vulnérabilité qui se traduit par l'insécurité alimentaire, la précarité des moyens d'existence, les difficultés d'accès aux services sociaux de base, l'endettement, etc.

Pour cet axe, une priorité est à considérer :

5.4.1. La réduction de la vulnérabilité

L'initiative 3N, dans sa conception, vise à réduire la pauvreté et à promouvoir une croissance en identifiant et en mettant en œuvre des actions ayant un impact significatif sur la production. En effet, la vulnérabilité des populations à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle trouve ses origines dans la faiblesse de la productivité des systèmes agricoles, de la maîtrise de la croissance démographique, de la prise en compte des changements climatiques (sécheresse, inondation, invasion de ravageurs, etc.).

Cette priorité vise à réduire la vulnérabilité structurelle, physique, sociale, économique et environnementale des populations à risque à travers des mesures de mitigation et de RRC.

Plusieurs objectifs spécifiques sont assignés à cette réduction de la vulnérabilité :

- Intégrer la RRC dans les politiques et plans de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Etablir des mécanismes pour accroître la résilience des populations les plus vulnérables ;
- Etablir des mesures pour incorporer la RRC dans le domaine des travaux publics, de la planification urbaine et des infrastructures et de la gestion des terres et l'occupation de l'espace ;
- Dans le cadre du développement social et économique, promouvoir les activités de RRC dans les secteurs de production et de services, et encourager le secteur privé à investir dans ce domaine ;
- Développer un plan de relèvement qui intègre la RRC.

Plusieurs actions essentielles sont proposées :

1. Intégrer la RRC dans les évaluations des impacts environnementaux ;
2. Elaborer des projets et des programmes sur le changement et la variabilité climatique et la gestion durables des écosystèmes ;

3. Réduire la vulnérabilité structurelle des communautés à travers la diversification des sources de revenus, la promotion de la sécurité alimentaire, l'application de mesures de protection sociale ;
4. Au niveau local décentralisé, prévoir l'octroi de ressources d'urgences aux collectivités pour répondre aux crises dans l'immédiat ;
5. Prévoir l'octroi de micro-crédits, fonds de roulement aux communautés pour leur permettre de se relever et de mieux reconstruire leurs moyens de subsistance afin de réduire leur vulnérabilité aux futurs aléas ;
6. Elaborer des plans d'aménagement du territoire et d'occupation de l'espace, y compris l'intégration des codes/normes de construction des édifices et immeubles publics ;
7. Investir dans les infrastructures de drainage dans les zones inondables ;
8. Réglementer la délivrance des titres de propriété y compris l'octroi de terres sans risques aux ménages et aux collectivités à faibles revenus ;
9. Instaurer des partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin de faire participer plus activement ce dernier aux activités de RRC ;
10. Promouvoir la mise en place de mécanismes de partage des risques financiers y compris des instruments financiers nouveaux et originaux pour gérer les risques de catastrophes (régime d'assurance et de réassurance contre les catastrophes par exemple) ;
11. Elaborer un plan de relèvement qui intègre des mesures de réduction des risques à long terme, notamment par la mise en commun des compétences, des connaissances et des enseignements tirés de l'expérience
12. Renforcer les capacités de RRC des autorités locales et des communautés pour les opérations d'intervention de relèvement
13. Evaluer les risques lors de la planification des opérations de relèvement et de reconstruction avant et après catastrophe

5.5. Axe stratégique 5 : Renforcer la préparation aux catastrophes en vue d'une intervention efficace à tous les niveaux.

La gestion des risques de catastrophes fait appel à la mobilisation d'importantes ressources financières. Par ailleurs, ces ressources financières doivent être gérées de manière efficace et transparente afin de susciter une satisfaction pleine et entière de la part des contributeurs, qu'ils relèvent du secteur public ou privé.

Cet axe comporte deux priorités :

5.5.1. Renforcer au plan de la politique générale, technique et institutionnel les capacités de gestion des catastrophes aux niveaux national, régional, départemental, communal et communautaire

Les actions à initier sont les suivantes :

- Evaluer la capacité des mécanismes de préparation et de réponse aux catastrophes et désigner une institution pour la mise en œuvre des recommandations qui en émanent y compris l'allocation des ressources financières y afférentes ;
- Identifier et mobiliser les acteurs clés pour la mise en œuvre de la préparation et la réponse aux niveaux national, régional, départemental, communal et communautaire.

5.5.2. Renforcer la planification et la programmation pour la préparation aux catastrophes

L'objectif assigné ici est de mettre en place des plans de préparation et de contingence budgétisés au niveau communautaire et aussi d'organiser régulièrement des exercices de simulation pour tester et développer les plans de réponses communaux

Les actions suivantes sont préconisées :

- Elaborer et budgétiser des plans de préparation et de contingences au niveau communautaire et organiser régulièrement des exercices de simulation pour tester et développer les plans de réponses communaux ;
- Les plans de contingences sont régulièrement mis à jour en fonction des scénarios de risques futurs et prennent en compte l'aspect genre à tous les niveaux ;
- Mettre en place des réserves financières et de mécanismes de contingences pour la mise en œuvre d'une réponse et d'une réhabilitation effectives ;
- Promouvoir une approche globale de la RRC en appuyant le dialogue, l'échange d'informations et la coordination entre les organismes et les institutions responsables des systèmes d'alerte précoce, de la RRC, des interventions en cas de catastrophes et du développement ;
- Mettre en place des ressources financières pour assurer une réponse et une réhabilitation effectives ;
- Former et équiper les organisations communautaires, les personnels et volontaires responsables de la préparation à la réponse pour assurer une préparation et une réponse effective aux catastrophes.

6. CADRE LOGIQUE

Le cadre logique de la stratégie est présenté de façon synthétique au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Cadre logique de la stratégie

AXE STRATEGIQUE 1 : Faire de la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) une priorité nationale et locale avec un cadre institutionnel solide			
Priorités	Objectifs spécifiques	Résultats	Actions
1. Renforcement du cadre institutionnel et légal aux niveaux national, régional, départemental et communal	Renforcer l'assise institutionnelle de la PFNRRRC	PFNRRRC est renforcée et les catastrophes et crises humanitaires sont mieux gérées avec des textes législatifs et réglementaires appropriés	Elaborer une loi d'orientation sur la réduction des risques de catastrophes Faire adopter la loi par l'Assemblée nationale Diffuser la loi une fois adoptée.
2. Intégration la RRC dans toutes les politiques et programmes de développement (PDES, I3N, PNS, PPS, CNEDD, UNDAF, PDC, etc.)	Intégrer la RRC comme composante transversale dans toutes les politiques et plans de développement	Toutes les politiques et plans de développement ont une composante RRC	Revoir les politiques et plans de développement pour intégrer la RRC Faire le plaidoyer et la sensibilisation auprès des autorités pour l'intégration de la RRC
3. Renforcement de la participation communautaire et de la société civile, y compris le secteur privé à la RRC	Renforcer l'assise institutionnelle au niveau des collectivités territoriales	Les collectivités territoriales et les communautés sont renforcées et les catastrophes et crises humanitaires sont mieux gérées	Sensibilisation et renforcement des collectivités territoriales, des communautés et du secteur privé
4. Allocation de financements spécifiques pour la RRC	Allouer des ressources financières supplémentaires au Fonds d'Urgences existant pour la prise en charge des activités de RRC	Le financement des actions de RRC est pris en compte dans le budget national et des collectivités territoriales	Revoir les attributions du Fonds d'Urgences pour y intégrer la composante RRC en : <ul style="list-style-type: none"> - Allouant 5% du budget national et 3% du budget des collectivités territoriales pour financer les activités de RRC - Faisant un plaidoyer auprès des PTF et du secteur privé pour la levée de fonds

AXE STRATEGIQUE 2 : Identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce

Priorités	Objectifs spécifiques	Résultats	Actions
1. Le renforcement des capacités des structures opérationnelles de prévention et réduction des catastrophes afin d'identifier et d'évaluer les risques	Renforcer les capacités des structures opérationnelles de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires	Un programme de renforcement des capacités des structures opérationnelles de prévention et de réduction des catastrophes et crises humanitaires est développé et mis en œuvre	Doter les structures opérationnelles de moyens humains, logistiques et financiers à la hauteur des attributions qui leur sont assignées
2. Le renforcement du système d'information existant sur les risques et catastrophes pour évaluer et cartographier les risques aux niveaux national et communautaire	Améliorer la connaissance des risques de catastrophes en renforçant les systèmes d'alerte précoce existants	Les systèmes d'alerte précoce sont renforcés et efficaces et les risques de catastrophes sont mieux connus et documentés	Renforcer le système de suivi au sein de la CC/SAP/PC sur les catastrophes et crises humanitaires ; Créer une base de données au sein de la CC/SAP/PC sur les catastrophes et crises humanitaires
3. Développer un mécanisme de communication et de dissémination des informations relatives à la RRC et à l'alerte précoce	Disséminer les informations relatives aux risques aux niveaux national, régional, communautaire et transfrontalier	Des informations fiables sur les risques sont disponibles et disséminées en temps opportun à tous les niveaux L'amélioration de la coordination est assurée et permet une prise de décision pour la planification des activités de RRC Les opérations de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires (prévention/préparation, réponse à l'urgence, réhabilitation/ relèvement) sont mieux coordonnées	Harmoniser les outils existants permettant de collecter, d'analyser et de disséminer les informations sur l'alerte précoce Appuyer, encadrer et impliquer les communautés dans la collecte et la transmission des informations y compris les connaissances locales

<p>4. La coopération politique et technique en matière de notification d'urgence et d'échanges d'informations</p>	<p>Renforcer la coopération transfrontalière et internationale en matière de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires</p>	<p>Les initiatives régionales et internationales en matière de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires sont mieux connues</p>	<p>Participation effective du pays aux réunions et fora internationaux sur la RRC</p> <p>Organiser un atelier sous régional sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires avec les pays frontaliers au Niger</p> <p>Conclure des protocoles d'accord de coopération avec les pays voisins ou faire prendre en compte la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires dans les protocoles existants</p> <p>Etablir des protocoles de collaboration, d'échanges d'information et de renforcement de capacités avec les institutions et organisations concernées dans les pays frontaliers</p>
---	---	--	---

AXE STRATEGIQUE 3 : Instaurer une culture de sécurité et de compréhension de la RRC			
Priorités	Objectifs spécifiques	Résultats	Actions
1. Développer un programme basé sur les connaissances locales pour sensibiliser les communautés sur la RRC	Développer un programme de sensibilisation effectif sur la RRC	La connaissance, l'innovation et l'éducation sont appliquées pour développer une culture de sécurité et la résilience	<p>Valoriser et utiliser les connaissances locales et les pratiques traditionnelles en matière de RRC, Elaborer et mettre en œuvre un programme et des campagnes d'information-éducation-communication (IEC) sur la RRC;</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre un projet d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour une meilleure prévention et réduction des risques de catastrophes et crises humanitaires ;</p> <p>Collaborer avec les media pour mener des activités de sensibilisation sur la RRC</p> <p>Sensibiliser les chefs traditionnels et religieux, les associations de femmes et de jeunes, et les organisations communautaires aux activités de RRC</p>
2. Développer ou utiliser des modules de formations en RRC pour les secteurs éducatifs clés bases sur les priorités identifiées au niveau national, régional, départemental et communal	Intégrer la RRC dans les programmes d'enseignement	Tous les programmes et manuels scolaires (primaire, secondaire, universitaires) intègrent la RRC et les enseignants sont formes sur cette thématique aux niveaux national, régional, départemental et communal	<p>Intégrer la RRC dans les programmes et manuels scolaires</p> <p>Former les enseignants en RRC pour l'intégration de cette thématique dans leurs activités et programmes scolaires</p>

AXE STRATEGIQUE 4 : Réduire les facteurs de risques sous-jacents			
Priorités	Objectifs spécifiques	Résultats	Actions
1. Réduire la vulnérabilité structurelle, physique, sociale, économique et environnementale des populations à risque à travers des mesures de mitigation et de RRC	Intégrer la RRC dans les politiques /programmes/plans sectoriels	Les politiques et stratégies pour la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique intègrent la RRC Les planificateurs, les ingénieurs et autres décideurs s'informent systématiquement des risques climatiques et exploitent mieux ce type d'information	Intégrer la RRC dans les évaluations des impacts environnementaux Elaborer des projets et des programmes sur le changement et la variabilité climatique et la gestion durables des écosystèmes
	Etablir des mécanismes pour accroître la résilience des populations les plus vulnérables	Politiques spécifiques élaborées à l'égard des populations vulnérables Projets de protection des populations vulnérables élaborés	Réduire la vulnérabilité structurelle des communautés à travers la diversification des sources de revenus, la promotion de la sécurité alimentaire, l'application de mesures de protection sociale Au niveau local décentralise, prévoir l'octroi de ressources d'urgences aux collectivités pour répondre aux crises dans l'immédiat Prévoir l'octroi de micro-crédits, fonds de roulement aux communautés pour leur permettre de se relever et de mieux reconstruire leurs moyens de subsistance afin de réduire leur vulnérabilité aux futurs aléas Elaborer des plans d'aménagement du territoire et d'occupation de l'espace, y compris l'intégration des codes/normes de construction des édifices et immeubles publics Investir dans les infrastructures de drainage dans les

			<p>zones inondables</p> <p>Règlementer la délivrance des titres de propriété y compris l'octroi de terres sans risques aux ménages et aux collectivités à faibles revenus</p> <p>Des politiques et la mise en œuvre des activités de RRC font partie intégrante du développement économique</p> <p>Instaurer des partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin de faire participer plus activement ce dernier aux activités de RRC</p> <p>Promouvoir la mise en place de mécanismes de partage des risques financiers y compris des instruments financiers nouveaux et originaux pour gérer les risques de catastrophes (régime d'assurance et de réassurance contre les catastrophes)</p> <p>Elaborer un plan de relèvement qui intègre des mesures de réduction des risques à long terme, notamment par la mise en commun des compétences, des connaissances et des enseignements tirés de l'expérience</p> <p>Renforcer les capacités de RRC des autorités locales et des communautés pour les opérations d'intervention de relèvement</p> <p>Evaluer les risques lors de la planification des opérations de relèvement et de reconstruction avant et après catastrophe</p>
--	--	--	--

AXE STRATEGIQUE 5 : Renforcer la préparation à la réponse aux catastrophes en vue d'une intervention efficace à tous les niveaux			
Priorités	Objectifs spécifiques	Résultats	Actions
1. Renforcer aux plans de la politique générale, technique et institutionnel les capacités de gestion des catastrophes aux niveaux national, régional, départemental, communal et communautaire	Renforcer les capacités des structures et les mécanismes de préparation à la réponse aux catastrophes	Outils de préparation sont développés, régulièrement mis à jour, et testés (plan de contingence, plan ORSEC, plans sectoriel, etc...) Capacités techniques et matérielles opérationnelles des structures d'intervention sont renforcées à tous les niveaux Capacités de coordination sont renforcées	Evaluer la capacité des mécanismes de préparation et de réponse aux catastrophes et désigner une institution pour la mise en œuvre des recommandations qui en émanent y compris l'allocation des ressources financières y afférentes Identifier et mobiliser les acteurs clés pour la mise en œuvre de la préparation et la réponse aux niveaux national, régional, départemental, communal et communautaire
2. Renforcer la planification et la programmation pour la préparation aux catastrophes	Développer un plan de relèvement qui intègre la RRC	Des outils d'évaluation des impacts des catastrophes sont renforcés Capacités techniques des structures en évaluation post désastre sont renforcées Des mesures de RRC sont intégrées dans les processus de réhabilitation et de reconstruction	Elaborer et budgétiser des plans de préparation et de contingences au niveau communautaire et organiser régulièrement des exercices de simulation pour tester et développer les plans de réponses communaux Les plans de contingences sont régulièrement mis à jour en fonction des scénarios de risques futurs et prennent en compte l'aspect genre à tous les niveaux Mettre en place des réserves financières et de mécanismes de contingences pour la mise en œuvre d'une réponse et d'une réhabilitation effectives
	Mettre en place des mécanismes de retour d'expérience	Des mécanismes sont en place pour assurer l'échange d'expérience	Promouvoir une approche globale de la RRC en appuyant le dialogue, l'échange d'informations et la coordination entre les organismes et les institutions responsables des systèmes d'alerte précoce, de la RRC, des interventions en cas de catastrophes et du développement

Ce cadre logique est accompagné d'un registre des risques qui pourraient affecter d'une manière ou d'une autre la mise en œuvre de cette stratégie. Au-delà des risques, il est proposé des éléments de solution pour leur atténuation. Ce registre est donné au tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2. Registre des risques

DEFINITION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	REPONSES AUX RISQUES
Risques politiques		
Instabilité politique nationale	Moyen	Renforcer le dialogue social et politique avec les acteurs concernés
Instabilité politique sous-régionale	Moyen	Réactiver les accords de coopération avec les Etats voisins
Instabilité politique internationale	Faible	Renforcer la coopération en particulier avec les pays et organisations très impliqués dans l'action humanitaire
Risques liés aux conditions naturelles		
Accentuation du phénomène du changement climatique	Elevé	Mettre en œuvre les projets prioritaires définis dans le PANA
Risques institutionnels		
Lourdeur du dispositif législatif et réglementaire	Moyen	Sensibiliser l'Assemblée nationale pour l'adoption de la loi d'orientation et le Gouvernement pour la prise à bonne date des textes d'application de cette loi
Lenteur du processus de décentralisation	Moyen	Poursuivre le transfert des compétences et des moyens aux structures décentralisées de l'Etat
Insuffisances de la coordination des actions de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires	Elevé	Responsabiliser officiellement le DNPGCCA dans la coordination des actions de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires
Faiblesse du leadership du cabinet du Premier ministre à piloter la stratégie	Moyen	Tenir régulièrement les réunions statutaires du DNPGCCA et de ses démembrements sur l'initiative du cabinet du Premier ministre
Risques opérationnels		
Disponibilité du capital humain en termes d'effectifs	Elevé	Renforcer le personnel opérationnel au DNPGCCA à tous les niveaux
Disponibilité du capital humain en termes de compétences	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation en prévention et gestion des catastrophes pour chaque structure et démembrement du DNPGCCA - Assurer une formation en planification, suivi-évaluation et veille stratégique aux cadres du SP/DNPGCCA
Risques financiers		
Faiblesse de la contribution financière de l'Etat	Elevé	Sensibiliser le Gouvernement et l'Assemblée nationale sur la nécessité de faire les prévisions budgétaires adéquates (conséquentes) dans le budget de l'Etat
Manque d'adhésion des PTF	Faible	Tenir des réunions de concertation avec les PTF autour de la mise en œuvre de la stratégie

Dans le but d'assurer un bon suivi de la stratégie, il est proposé ci-dessous un plan de mesure de la performance. Ce plan de mesure de la performance, permet de suivre au moyen d'indicateurs appropriés le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques et résultats attendus de la stratégie. Il doit être renseigné chaque année et servir d'outil d'aide à la décision lorsqu'il s'agira de prendre des mesures correctives pour remédier aux écarts non souhaités.

Ce plan de mesure de la performance se présente comme suit :

Tableau 3. Plan de mesure de la performance

AXE STRATEGIQUE 1: Faire de la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) une priorité nationale et locale avec un cadre institutionnel solide			
Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Sources des données (sources de vérification)
Renforcer l'assise institutionnelle de la PFNRRRC	PFNRRRC est renforcée et les catastrophes et crises humanitaires sont mieux gérées avec des textes législatifs et réglementaires appropriés	Loi d'orientation et Nombre de textes d'application de la Loi d'orientation élaborés et mis en œuvre	Comptes-rendus des sessions du Conseil des Ministres Journal officiel
Intégrer la RRC comme composante transversale dans toutes les politiques et plans de développement	Toutes les politiques et plans de développement ont une composante RRC	Nombre de documents de politique intégrant la composante RRC	Ministères techniques
Renforcer l'assise institutionnelle au niveau des collectivités territoriales	Les collectivités territoriales et les communautés sont renforcées, les catastrophes et crises humanitaires sont mieux gérées	Nombre de communes ayant un dispositif de RRC	Rapports d'activité des collectivités Rapports d'activité du DNPGCCA
Allocation de financements spécifiques pour la RRC	Allouer des ressources financières supplémentaires au Fonds d'Urgences existant pour la prise en charge des activités de RRC	Le financement des actions de RRC est pris en compte dans le budget national et des collectivités territoriales	Journal Officiel (Loi des finances) Budget des communes

AXE STRATEGIQUE 2 : Identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce			
Renforcer les capacités des structures opérationnelles de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires	Un programme de renforcement des capacités des structures opérationnelles de prévention et de réduction des catastrophes et crises humanitaires est développé et mis en œuvre	Un programme de renforcement des capacités du DNPGCCA et de ses démembrements est disponible Nombre de sessions de formation assurées Matériels et équipements acquis	Document du programme de renforcement des capacités Rapports de formation PV de réception
Améliorer la connaissance des risques et catastrophes en renforçant les systèmes d'alerte précoce existants	Les systèmes d'alerte précoce sont renforcés et efficaces, les risques de catastrophes sont mieux connus et documentés	Nombre d'études sur la cartographie des risques Existence d'une base de données fonctionnelle sur les risques et catastrophes	Rapports d'études
Disséminer les informations relatives aux risques aux niveaux national, régional, communautaire et transfrontalier	Des informations fiables sur les risques sont disponibles et disséminées en temps opportun à tous les niveaux La coordination des actions de RRC est mieux assurée Les opérations de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires (prévention/préparation, réponse à l'urgence, réhabilitation/rèlevement) sont mieux coordonnées	Nombre de bulletins périodiques d'informations édités, Site web opérationnel, notes d'alerte et rapports Nombre de réunions et de missions de coordination Nombre de réunions et missions de coordination Nombre de recommandations mises en œuvre	Rapports du DNPGCCA et d'autres partenaires Rapports de mission et compte rendus des réunions Rapports de mission et compte rendus des réunions
Renforcer la coopération transfrontalière et internationale en matière de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires	Les initiatives régionales et internationales en matière de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires sont mieux connues	Existence d'une base de données fonctionnelle sur les initiatives régionales en matière de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires Existence d'un cadre de concertation sur la RRC	Rapports du DNPGCCA, Site internet du DNPGCCA Rapports d'évaluation Nombre de réunions réalisées

AXE STRATEGIQUE 3 : Instaurer une culture de sécurité et de compréhension de la RRC			
Développer un programme de sensibilisation effectif sur la RRC	La connaissance, l'innovation et l'éducation sont appliquées pour développer une culture de sécurité et de résilience	<p>Nombre de personnes sensibilisées et formées sur l'atténuation des risques et l'adaptation aux catastrophes</p> <p>Nombre d'outils de sensibilisation et modules de formation élaborés et exécutés</p> <p>Nombre de partenariats mis en place avec le milieu scientifique pour la connaissance des risques</p>	<p>Rapports de formation</p> <p>Rapports de formation Spots de sensibilisation</p> <p>Rapport des exercices de simulation</p> <p>Conventions signées</p>
Intégrer la RRC dans les programmes d'enseignement	Tous les programmes et manuels scolaires (primaire, secondaire, universitaires) intègrent la RRC et les enseignants sont formés sur cette thématique aux niveaux national, régional, départemental et communal	<p>Nombres de programmes et manuels intégrant la RRC</p> <p>Nombres d'enseignants formés en RRC</p>	<p>Documentations Ministères techniques et instituts chargés d'élaborer les programmes</p>
Améliorer le fonctionnement du système d'alerte précoce existant	Le système d'alerte précoce est efficient	<p>capacité d'anticipation accrue du DNPGCCA</p> <p>Nombre de notes d'alerte produites et transmises à temps</p> <p>Nombre d'actions menées suite à l'alerte pour réduire les risques de catastrophes</p>	<p>Rapports d'évaluation du DNPGCCA</p>

AXE STRATEGIQUE 4 : Réduire les facteurs de risques sous-jacents			
Intégrer la RRC dans les politiques/programmes/plans sectoriels	<p>Les politiques et stratégies pour la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique intègrent la RRC</p> <p>Les planificateurs, les ingénieurs et autres décideurs s'informent systématiquement des risques climatiques et exploitent mieux ce type d'information</p>	<p>Nombre de documents pour la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique qui intègrent la RRC</p> <p>Nombre de rapports d'enquête et sondages intégrant la RRC produits et exploités</p>	<p>Rapports d'évaluation du DNPGCCA</p> <p>Documentations des Ministères techniques</p> <p>Schéma directeur d'aménagement, plans de développement, textes réglementaires, rapports d'enquête et de sondage</p>
Etablir des mécanismes pour accroître la résilience des populations les plus vulnérables	<p>Politiques spécifiques élaborés à l'égard des populations vulnérables</p> <p>Projets de protection des populations vulnérables élaborés</p>	<p>Nombre de documents politiques élaborés et mis en œuvre</p> <p>Nombre de projets élaborés et mis en œuvre</p>	<p>Documents de politiques</p> <p>Rapports d'activités des projets</p> <p>DNPGCCA</p> <p>Documents MEF</p>
Promouvoir les activités de RRC dans les secteurs de production et de services, et encourager le secteur privé à investir dans ce domaine	Le secteur privé (maisons d'assurances, mutuelles, micro finances..) intègrent la RRC dans leur programme	Nombre de programmes développés par le secteur privé intégrant la RRC	Documents du secteur privé

AXE STRATEGIQUE 5 : Renforcer la préparation à la réponse aux catastrophes en vue d'une intervention efficace à tous les niveaux			
Renforcer les capacités des structures et les mécanismes de préparation à la réponse aux catastrophes	<p>Outils de préparation sont développés, régulièrement mis à jour et testés (plans de contingence, plan Orsec, plans de réponse sectoriels.)</p> <p>Capacités techniques et matérielles opérationnelles des structures d'intervention sont renforcées à tous les niveaux</p> <p>Capacités de coordination des opérations sont renforcées</p>	<p>Nombre de plans élaborés et testés</p> <p>Nombre d'exercices de simulation</p> <p>Nombre de personnes formées</p> <p>Equipements mis en place</p> <p>Nombre de réunions et de missions de coordination</p> <p>Nombre de recommandations mises en œuvre</p>	<p>Plans de contingence, ORSEC, plans de réponse sectoriels</p> <p>Rapports d'exercices</p> <p>Rapports de formation, comptes rendus des réunions et rapports de mission</p>
Développer un plan de relèvement qui intègre la RRC	<p>Des outils d'évaluation des impacts des catastrophes sont renforcés</p> <p>Capacités techniques des structures en évaluation post désastres sont renforcées</p> <p>Des mesures de RRC sont intégrées dans les processus de réhabilitation et de reconstruction</p>	<p>Nombre d'outils renforcés et harmonisés</p> <p>Nombre de personnes formées à l'utilisation des outils</p> <p>Nombre de personnes qui maîtrisent les outils d'évaluation</p> <p>Les normes intégrant la RRC dans le processus de réhabilitation et de reconstruction (planifications et projets)</p>	<p>Rapport d'évaluation du DNPGCCA</p> <p>Rapport de formation</p> <p>Documents des projets de développement, des ministères techniques, PDC</p>
Mettre en place des mécanismes de retour d'expérience	Des mécanismes sont en place pour assurer l'échange d'expérience	<p>Nombre de rencontres d'échange</p> <p>Nombre de recommandations mises en œuvre</p>	Rapport des rencontres

7. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite l'élaboration d'un plan d'action et la définition d'approches et d'instruments d'intervention appropriés notamment des principes d'intervention, des mécanismes de financement, un dispositif institutionnel, un dispositif de suivi-évaluation, une stratégie de communication un cadre réglementaire et juridique.

7.1. Plan d'actions

La SNRRC sera dotée d'un plan d'action 2014 – 2018 dont l'élaboration et la mise en œuvre se feront suivant un processus participatif et inclusif et sur la base de l'approche de « gestion axée sur les résultats » (GAR).

Ce plan d'action prend en compte non seulement les besoins du DNPGCCA et de ses démembrements, mais aussi des structures opérationnelles impliquées dans la prévention et la gestion des catastrophes définies dans la stratégie. Il servira à la fois de cadre de référence pour les interventions dans le domaine, de support pour engager le dialogue avec les PTF et mobiliser les ressources financières, d'outils de planification et de communication.

7.2. Principes d'intervention

L'exécution de la SNRRC dans une perspective de renforcement de la résilience des populations face aux crises et catastrophes se fera sur la base des principes directeurs généraux suivants :

- **Le ciblage en priorité des zones et groupes vulnérables**

La vulnérabilité n'affecte pas les groupes et les zones de la même façon. Elle varie également en fonction des aléas et de la période. Le ciblage accordera la priorité aux groupes et zones les plus vulnérables. Seront privilégiées les actions qui relèvent de la prévention et de la préparation.

- **Décentralisation de la RRC**

S'assurer que le processus de décentralisation et de déconcentration prenne en compte et renforce l'assise institutionnelle de la RRC à tous les niveaux (régional, départemental, communal et communautaire).

- **La responsabilisation et l'implication des populations et des parties prenantes**

Le processus d'élaboration de la présente stratégie a été participatif et a impliqué les acteurs étatiques, partenaires bi et multilatéraux et la société civile...

Ce processus doit se poursuivre et se traduire par la diffusion de la stratégie à tous les niveaux y compris le niveau communautaire et doit aboutir à une responsabilisation et une appropriation.

- **La recherche de complémentarité et de synergie**

Plusieurs initiatives importantes notamment des approches, programmes et projets concourent à la RRC notamment l'Initiative 3N, la politique nationale de nutrition, la politique nationale de protection sociale, la politique nationale de sécurité publique, les filets sociaux, etc. La SNRRC se veut un cadre de cohérence, de coordination et de suivi-évaluation de toutes les actions visant le renforcement de la résilience des populations face aux catastrophes. Dans ce contexte, il est important de rechercher les complémentarités et les synergies afin d'augmenter l'impact des actions entreprises et d'optimiser les ressources disponibles pour des actions de réduction des risques de catastrophes.

Les actions de réduction des risques de catastrophes doivent s'inscrire dans la durée. Le résultat ultime est à la fois le changement de comportement et d'attitude des populations vis-à-vis des aléas et de paradigme au niveau des interventions.

- **La reconnaissance et la prise en compte du caractère multidimensionnel et transversal de l'approche RRC**

Le concept de risque de catastrophe couvre plusieurs dimensions principalement politique, économique, sociale, culturelle et environnementale.

De ce fait, la prise en compte du caractère multisectoriel et transversal RRC justifie la création la Plate forme comme structure de coordination et des interventions.

7.3. Mécanismes de financement

De prime à bord, ils sont nombreux les programmes et projets en cours qui contribuent à la RRC. Un état des lieux et une cartographie de ces interventions seront établis.

La mise en œuvre de la stratégie nécessitera la mobilisation de ressources financières conséquentes et des actions appropriées doivent être menées pour y arriver.

Le financement des actions à promouvoir proviendra de différentes sources notamment :

- Budget national ;
- Budget des collectivités locales ;
- Contribution des communautés locales

Les appuis extérieurs :

- Partenaires bilatéraux et multilatéraux
- Fondations internationales ;
- Réseaux d'ONG ;
- Secteur privé etc...

Trois modalités de décaissement des fonds seront considérées en fonction des sources de financement et des approches privilégiées par le Gouvernement et les différents PTF : (i) le circuit « projet classique » pour les projets en cours ou en instance, (ii) l'approche programme, (iii) les financements publics directs sur ressources internes. D'autre part, la proposition d'élargissement du fonds d'urgence à la RRC devra être accompagnée d'une campagne de plaidoyer pour s'assurer de la réforme du fonds dans les meilleurs délais.

7.4. Dispositif institutionnel

Le DNPGCCA, qui est le maître d'ouvrage, conduira la mise en œuvre de la stratégie en étroite collaboration avec les autres acteurs intervenant dans le domaine de la RRC.

7.4.1. Acteurs

La mise en œuvre de la stratégie implique une approche multisectorielle et multi-acteurs. Elle implique donc une diversité d'acteurs dont les fonctions sont complémentaires et utiles à l'atteinte des résultats.

Plusieurs acteurs institutionnels seront dès lors concernés/impliqués dans la mise en œuvre de la SNRRC ; chacun jouant le rôle correspondant à son niveau de responsabilité. Les principaux acteurs identifiés sont : (i) le HC aux 3 N et ses coordinations régionales, (ii) le DNPGCCA et ses démembrements, (iii) les Ministères transversaux (Ministère en charge des AE/C, Ministère chargé du plan, Ministère chargé des Finances), (iv) les Ministères techniques sectoriels et leurs services déconcentrés, (v) les PTF, (vi) les organisations régionales, (vii) les communes, (viii) les OSC, (ix) les OPA, (x) les privés notamment les prestataires de services (ONG, bureaux d'études, PME de travaux, maisons d'assurances...).

- HC3N : A travers son axe stratégique 3, le commissariat doit contribuer à la mobilisation des ressources,
- DNPGCCA : Maîtrise d'ouvrage de la stratégie et le pilotage stratégique,
- Ministères transversaux : plaidoyer, recherche et mobilisation des financements internes et externes ;
- Les ministères sectoriels et leurs services déconcentrés : élaboration et mise en œuvre des programmes relevant de leurs sous secteurs et contribuant à la RRC, participation au pilotage stratégique des programmes et projets relevant de leur domaine de compétence, mobilisation et implication des autres acteurs contribuant à la mise en œuvre desdits programmes, mobilisation des financements, contrôle de la qualité des prestations fournies dans les sous secteurs, supervision et suivi sectoriel,
- Collectivités : respect du mandat conféré par la loi sur la décentralisation : instance de décision (maîtrise d'ouvrage des investissements au niveau de leurs circonscriptions administratives), porteurs de projets, contributeurs financiers,
- PTF/Organisations régionales : sources de financement, appuient la mise en cohérence, suivi et supervision des interventions, communication sur les acquis de la SNRRC,

- OSC : Aider à la mobilisation des acteurs notamment les populations, appuyer le changement de comportement par des campagnes d'information et de sensibilisation sur la RRC ; Veille permanente sur les engagements financiers pris par l'Etat, les collectivités et les PTF,
- Secteur privé : Il s'agit principalement des bureaux d'étude et des autres prestataires des services et de biens : contribuer à réduire les facteurs de risques à travers la prise en compte de la RRC dans leurs activités,
- OPA : elles auront un rôle déterminant à jouer dans l'information et la sensibilisation des populations pour un changement de comportement. Elles seront également des porteurs de projets, des contributeurs financiers. A l'instar du secteur privé et des OSC, elles seront membres des dispositifs de concertation entre les acteurs.

7.4.2. Dispositif de pilotage et de mise en œuvre

- **Le comité national de pilotage**

Le Comité national de pilotage est une structure légère, souple et capable de se réunir chaque fois que cela sera nécessaire. Il aura des démembrements au niveau régional, départemental et communal. Il est composé de représentants de l'Etat (administration centrale et décentralisée), du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Le Comité national de pilotage aura pour principales missions de :

- Superviser la mise en œuvre de la stratégie et de la loi d'orientation ;
- Examiner et approuver les programmes d'activités et projets de budgets ;
- Examiner et approuver les rapports de résultats, les rapports d'activités et les rapports financiers ;
- Prendre toute initiative et faire toute suggestion de nature à promouvoir à RRC.

La fonction du comité national de pilotage sera assurée par le DNPCCA. A l'échelle régionale, les comités, régionaux, sous régionaux et communaux tiendront aussi des réunions semestrielles pour traiter les mêmes points que le Comité national de pilotage. Les résultats des revues régionales alimenteront les revues nationales.

- **Le secrétariat technique**

Le Secrétariat technique sera assuré par le SAP qui est l'organe national de coordination de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour la RRC. A ce titre, il aura pour rôles de :

- assurer le secrétariat du Comité national de pilotage,
- préparer les réunions statutaires du Comité national de pilotage,
- dresser les procès-verbaux ou comptes-rendus des réunions statutaires du Comité national de pilotage,
- animer la PFN/PRRC,
- exécuter les décisions de la PFN/PRRC,
- élaborer les programmes d'activités et projets de budgets,

- rédiger les rapports d'activités et les rapports financiers.

- **La Plate Forme Nationale des acteurs de la RRC**

La plate forme Nationale est l'organe national de coordination de toutes les activités de prévention et de réduction des risques de catastrophes. A ce titre elle est chargée de :

- Définir un cadre national de référence contenant : la politique, les orientations, les objectifs, les stratégies et les programmes d'action, en matière de prévention des risques, dénommé « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes (S.N. P. R. R. C.) ;
- Identifier et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale ;
- Contribuer à la conception d'un système d'information et de communication intégré, des bases de données et de cartographies sur la prévention et la réduction des risques de catastrophes ;
- Evaluer et analyser les risques en vue d'en déterminer les probabilités et d'estimer la vulnérabilité des populations et/ou de l'environnement, face aux aléas ;
- Contribuer au renforcement des capacités techniques et opérationnelles de tous les acteurs pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes aux niveaux national, régional, départemental et local ;
- Fournir en temps réel des conseils avisés pour prévenir les risques naturels ;
- Engager des activités de plaidoyer, d'éveil des consciences et d'éducation pour la promotion de la prévention et la réduction des risques de catastrophes à différents niveaux ;
- Veiller à l'intégration de la prévention des risques de catastrophes dans les politiques de développement durable et de lutte contre la pauvreté ;
- Veiller à tirer parti de partenariats régionaux et internationaux en matière de stratégie de prévention et de réduction des catastrophes ;
- Veiller à la révision périodique de la Stratégie nationale de prévention et de réduction des risques de catastrophes.

- **La concertation entre le Gouvernement et ses partenaires**

Outre les instances statutaires sus-mentionnées, il est prévu un cadre de concertation entre le Gouvernement et ses PTF sur la stratégie de réduction des risques de catastrophes et sa loi d'orientation. Il servira de cadre d'échanges sur les questions stratégiques de financement, d'évaluation des résultats, de synergies et complémentarités des interventions, etc.

7.5. Cadre juridique et réglementaire

La présente stratégie vise à définir une approche pragmatique de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes. Son originalité réside, entre autres, dans le fait qu'elle sera assortie d'une loi d'orientation en vue de la rendre plus facilement opérationnelle. La loi une fois votée doit être accompagnée des textes d'application (décrets, arrêtés, etc.).

7.6. Dispositif de suivi-évaluation

La mise en œuvre de la SNRRC, notamment de son plan d'action nécessite la mise en place d'un système de suivi-évaluation approprié porté par le département de suivi-évaluation du Secrétariat permanent du dispositif. Ce département devrait dans ses attributions prendre en compte la RRC.

Le dispositif de suivi-évaluation comprendra des indicateurs de résultats, d'effets et d'impacts.

L'objectif global de ce système de suivi-évaluation sera de fournir à la PFNRRC un ensemble continu et cohérent d'informations sur l'évolution de l'atteinte des résultats relatifs aux différentes actions, de manière à permettre un suivi régulier dans le temps et dans l'espace des effets et impacts produits. Grâce à ce dispositif il sera possible à chacun des acteurs responsabilisés pour l'atteinte des résultats de la SNRCC, de réagir à temps et de prendre les décisions idoines pour la bonne exécution des actions définies.

Sur le plan spécifique, ce système de suivi-évaluation permettra de :

- Collecter au jour le jour toute information quantitative ou qualitative utile au bon suivi de l'exécution des actions retenues dans le cadre de la mise en œuvre de la SNRRC de manière à réorienter si nécessaire les activités mises en œuvre ;
- Centraliser, consolider et analyser l'information recueillie en vue de mieux apprécier les effets et impacts de l'action des intervenants dans la stratégie ;
- promouvoir une culture de gestion axée sur les résultats.

7.7. Stratégie de communication

La Mise en œuvre de la stratégie de réduction des risques de catastrophes passe par une communication active. Cette communication a pour but de favoriser l'appropriation de la stratégie et de la loi d'orientation par tous les acteurs concernés.

Ce volet sera pris en compte par le département communication du SP/DNPGCCA. Un accent particulier sera mis sur l'utilisation des langues nationales car elles permettent de parvenir à la fois à une communication de masse et de proximité.

7.8. Processus de mise à jour

Les risques de catastrophe prennent des formes diverses et peuvent produire des effets variés au fil du temps. Cela signifie que la stratégie doit faire l'objet d'une mise à jour et d'une adaptation en fonction des résultats de l'évaluation du plan d'actions et/ou de l'évolution du contexte social et économique, de l'environnement des politiques et des engagements nationaux et internationaux de l'Etat.

Dans cette perspective, la RRC devrait s'inscrire désormais dans un processus continu de planification du développement qui appelle à la concertation permanente entre les acteurs concernés.

Enfin, la mise à jour de la stratégie de réduction des risques de catastrophes doit se faire de manière participative et inclusive.

8. Références bibliographiques

1. Adamou, M.M. et Manou, A. (2007) Etude sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur des zones humides. Rapport Définitif.
2. Ambassade de France au Niger (2011) *Le Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires*. <http://www.ambafrance-ne.org/Le-Dispositif-national-de#conteneurBAfD>, OCDE, PNUD, CEA (2011) *Perspectives Economiques en Afrique 2011*. www.africaneconomicoutlook.org/fr
3. Arrêté n°00193/PM du 21/Août 2012, portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une Cellule de Coordination Humanitaire (CCH).
4. Banque Mondiale (2011c) Niger : Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (SRP) <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFRENCHEXT/NIGERIN>
5. Bikienga Issa Martin et Garane Amidou 2011. Proposition d'une stratégie nationale de prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso. Tome 2. Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques et catastrophes au Burkina Faso. Version provisoire
6. Bikienga Issa Martin et Garane Amidou 2012. Etude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso. Tome 2. Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques et catastrophes au Burkina Faso. Version provisoire
7. CC/SAP (2011) *Etat des lieux et analyse technique des facteurs de risques d'inondations en vue de prévenir et mieux gérer les catastrophes*. Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce, Cabinet du Premier Ministre, République du Niger : Niamey.
8. CC/SAP (N/D) *Contribution du Niger à la Réunion de Consultation pour la Plateforme Régionale Africaine en Réduction des Risques de Catastrophe - Mécanismes Institutionnels et Cadres pour la RRC: Cas du Niger*. Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce, Cabinet du Premier Ministre, République du Niger : Niamey.
9. CNEDD (2003) *Stratégie Nationale et Plan d'Actions en Matière de Changements et Variabilité Climatiques*. Commission Technique sur les Changements et Variabilité Climatiques, Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, Cabinet du Premier Ministre, République du Niger : Niamey.
10. CNEDD (2006) *Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)*. CNEDD, FEM, PNUD.
11. CNEDD (2009) *Seconde Communication Nationale sur les Changement Climatiques*. CNEDD, PNUD, FEM.
12. CNEDD (2010) *Etude pour passer en revue et compiler les leçons tirées des projets passés ou en cours en matière d'adaptation aux changements climatiques au Niger. Rapport provisoire*. Programme Africain d'Adaptation aux Changements Climatiques Composante Niger (PAA/NIGER).
13. CNEDD (2011a) *Bienvenue sur le site du CNEDD*. <http://www.cnedd-niger.org/index.htm>

14. CNEDD (2011b). Termes de références de l'atelier de cadrage pour l'élaboration de la politique nationale en matière de changements climatiques (PoNaCClim). Programme Africain d'Adaptation (PAA), République du Niger, Niamey.
15. Code minier communautaire. Règlement n°18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003
16. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. OAIC. 185p.
17. CRPGCC/Mdi, 2012 : Plan de contingence multirisques pour la région de Zinder 2012 – 2013. 24p.
18. CRPGCC/Mdi, 2012 : Synthèse de activités du plan de soutien 2010 de Maradi. Rapport. 33 diapositives.
19. CRPGCC/Mdi, 2012: synthèse des données réévaluées des inondations dans la région de Maradi. Rapport. 6p.
20. CRPGCC/Zr, 2012 : Plan de contingence multirisques pour la région de Zinder 2012 – 2013. 80p.
21. CTCVC, 2003 : Stratégie nationale et plan d'actions en matière de changements et variabilité climatiques. 66p.
22. Décret n° 93-44/PM/MMEI/A du 12 mars 1993, fixant les modalités d'application de la loi minière au Niger.
23. DNP-GCA (2007) *Plan National de Contingence – Volet Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle*.
24. DNP-GCA (2011) *Plan de Contingence Multirisque du Niger*. Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA), Direction Générale de la Protection Civile (DGPC).
25. DNP-GCA (Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires) – SAP (Système d'Alerte Précoce). République du Niger Cabinet du Premier Ministre.
26. EM-DAT (2009) The International Disaster Database. Centre for Research on the Epidemiology of Disasters – CRED. <http://www.emdat.be/search-details-disaster-list>
27. FAO-UEMOA, 2003: Protection de la santé animale. Rapport général Etude UTF/UEM/001/UEM-TCP/RAF/0177. 237p.
28. INS, SAP (2011) *Enquête rapide sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages au Niger*.
29. Institut National de la Statistique, Ministère de l'Economie et des Finances ; Système d'Alerte Précoce, Cabinet du Premier Ministre.
30. La loi n° 2004-040 du 8 juin 2004, portant Régime Forestier du Niger.
31. La loi n° 2004-048 du 30 juin 2004, portant loi Cadre relative à l'Elevage.
32. La Loi n°98-041 du 07 décembre 1998, modifiant et complétant l'Ordonnance n°93-014 du 02 mars 1993, portant Régime de l'Eau au Niger.
33. Loi n°2008-03 du 30 avril 2008 portant loi d'orientation sur l'urbanisme et l'aménagement foncier.
34. Loi n°2008-10 du 30 avril 2008 portant régime général des mutuelles de santé en République du Niger
35. M PF/PE, 2007 : Politique nationale genre au Niger. 46p.

36. MH/E, 1999 : Politique et stratégies pour l'eau et l'assainissement. 54p.
37. MHE/LCD, 2004 : Politique nationale de l'Environnement au Niger.
38. MHE/LCD, 2005 : Cadre national de biosécurité. 96p.
39. MP/PF/PE, 2011: Politique nationale de protection sociale au Niger.
40. MSP, 2005 : Profil du système de santé du Niger. 29p.
41. MSP/SG, 2011 : Plan de développement sanitaire (pds) 2011 – 2015. 124p.
42. Nazoumou Y. 2011. Etat des lieux et analyse technique des facteurs de risques d'inondations en vue de prévenir et mieux gérer les catastrophes. Rapport de consultance pour le SAP,74p.
43. Ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger.
44. Ordonnance n° 93-16 du 2 mars 1993, portant loi minière au Niger.
45. Ousseini, M. (2010) *La réduction des risques de catastrophes au Niger : mécanismes institutionnels, accomplissements majeurs et défis*. Présentation PowerPoint. Atelier sur l'Evaluation des risques climatiques au Niger : Etat des connaissances et priorités de recherche. 16 et 17 décembre 2010, Niamey.
46. Projet Seconde Communication Nationale sur les changements climatiques. Cabinet du Premier Ministre. CNEDD, FEM, PNUD.
47. Seidou Sanda Ibrah 2007. Scénarios plausibles de changements climatiques au Niger. Rapport d'étude du Projet seconde communication nationale sur les changements climatiques.
48. Secrétariat Permanent de la SRP (2007a) Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012.
49. Secrétariat Permanent de la SRP (2007b) Stratégie de Développement Rural (SDR).